

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 10 NOVEMBRE 2017

Le conseil d'école s'est tenu à l'école de Labastide-Beauvoir le vendredi 10 NOVEMBRE à 18h.

Présents : Enseignantes : Mme Dompeyre (directrice), Mme Duffort, Mme Saysset, Mme Saint Cricq
Mairie : M. Ravoire (maire) et Mme Fauré (maire-adjoint)
Délégués des parents d'élèves titulaires : Mme Sicard, M. Crespo, Mme Harang, M. Jolibois, Mme Jouve
Invités : les délégués des parents d'élèves suppléants : Mme Michaux, Mme Dyrzka, M. Baudonnet
Mme Chevalier, directrice de l'ALAE

Une minute de silence est proposée par la directrice à la mémoire d'Anne Marie DELBREIL.

1. Rentrée 2017 :

✓ **Effectifs :**

PS =9 MS =14 GS =9 soit 32 élèves de maternelle
CP = 23 CE1 = 12 CE2 =14 CM1 = 19 CM2 =12 soit 80 élèves d'élémentaire
Total = 112 élèves. (108 élèves en 2016/2017)

L'effectif est en légère augmentation. Il y a eu beaucoup d'arrivées sur les autres niveaux que les PS : plusieurs nouvelles familles avec fratries sont arrivées dans le village.

La répartition est la suivante :

PS-MS=9+14 = 23
GS-CP= 9+ 13 = 22
CP-CE1= 10+ 12= 22
CE2-CM1= 14+8= 22
CM1-CM2= 11+12 = 23

Les CP et les CM1 ont été partagés au cas par cas et en fonction de la constitution de groupes homogènes.

✓ **Equipe pédagogique :**

• Le personnel enseignant :

Les cinq enseignantes titulaires conservent leur poste à la rentrée : Mme DUFFORT, Mme SAYSSET, Mme CASTAN, Mme SAINT CRICQ et Mme DOMPEYRE.

Mme TUJAGUE assure la décharge de direction de la directrice le mardi.

• Les employées municipales :

Mme Ducuing est l'ATSEM des PS/MS. Mme Plotton la remplace le vendredi après-midi, pour que cette dernière puisse assister aux réunions de l'équipe ALAE.

Mme Sénac est l'ATSEM de la classe des GS/CP. Elle intervient dans la classe de 8h50 à 11h15, et de 14h20 à 16h, sauf le vendredi après-midi pour assister à la réunion de l'ALAE.

• Le RASED :

Mme Blondey occupe le poste de psychologue scolaire. Elle intervient principalement pour des bilans et des équipes éducatives lorsque cela est nécessaire. Elle reçoit les familles qui en font la demande. Ses coordonnées ont été glissées dans les cahiers de liaison.

Il existe également un maître E, spécialisé dans la difficulté scolaire, et un maître G, spécialisé dans les difficultés qui relèvent de la motricité, qui interviendront dans certaines écoles dites « prioritaires » dans la circonscription de Castanet. N'étant pas prioritaires, nous n'en bénéficierons pas.

✓ **Organisation :**

- Les horaires restent inchangés : accueil à 8h50 et 13h35, début des cours à 9h et 13h45, fin des cours à 12h et 16h, mercredi : accueil à 8h50 ; début des cours à 9h jusqu'à midi.
- Les CP et les CE1 sont séparés le mardi après-midi et le jeudi après-midi de 14h15 à 15h00. Les GS se rendent dans la classe de Mme Duffort. Ce décloisonnement permet le travail en petits groupes pour les CE1 qui se retrouvent seuls avec Mme Castan, et aux CP de se retrouver avec Mme SAYSSET.
- Les PS sont accueillis tous les jours à la sieste, ainsi que les MS qui en ont besoin.

La directrice invite les parents qui ont des questions plus précises sur le fonctionnement de la classe des GS/CP à s'adresser directement à leur enseignante Mme SAYSSET.

✓ **Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018 :**

Nous devons envisager, pour la prochaine rentrée, la possibilité ou non de conserver les 5 matinées d'enseignement.

D'un point de vue pédagogique, les enseignantes sont partagées, qu'elles enseignent en maternelle ou élémentaire. En effet, ce rythme est fatigant pour les plus petits, et les après-midi plus longs permettent des temps d'apprentissage après la sieste. A contrario les 5 matinées sont des moments privilégiés pour les apprentissages en élémentaire, contrairement aux après-midi plus longs.

Question de la directrice : quelle est la position de la mairie à ce sujet ?

Réponse de la mairie : nous sommes assurés du versement jusqu'à juin 2018 des aides de la CAF qui servent entre autres au paiement des salaires des animateurs. Il nous faudra ensuite très certainement procéder à des aménagements financiers. Si nous repassons à 4 jours le personnel municipal sera employé à d'autres tâches qu'à l'ALAE. Selon les prévisions, le maintien des 4 jours et demi sans les aides amènerait à doubler le tarif ALAE pour les parents.

Question de la directrice : quelle est la position des parents à ce sujet ?

Réponse des parents : nous sommes favorables au maintien des 4 jours et demi, tant par rapport à l'organisation de notre quotidien que par rapport aux apprentissages. Si par contre le tarif ALAE doit augmenter significativement cela sera un problème pour beaucoup de familles.

Question des parents : Quelles sont les actions prévues pour demander l'avis des parents? Où en est le PEDT?

Réponse de la mairie : aucun questionnaire n'est prévu pour le moment. Le PEDT sera évalué en fin d'année civile et reconduit en 2018. Une réunion devrait se tenir début décembre mais un membre de la CAF doit être présent. Le PEDT est nécessaire pour valider le taux d'encadrement des temps ALAE.

Question de la directrice : nous allons voter la proposition sur l'organisation scolaire de la rentrée 2018 que je dois adresser à mes supérieurs. Qui est favorable au maintien des jours et horaires actuels ? Je rappelle que seuls les parents titulaires peuvent exprimer leur voix, ainsi que le maire et son adjointe, et les enseignantes.

Nombre de voix favorables au maintien des horaires et jours actuels : 9

Nombre de voix défavorables : 1

S'abstiennent : 1

✓ **Budget mairie :**

Le budget municipal consacré aux dépenses liées au matériel scolaire s'élève à 6 000 € pour l'année 2017, soit une moyenne de 53,57 € par enfant.

Ce budget a été consacré à l'achat de cahiers, de feuilles, de protège-cahiers, de petit matériel de papeterie, de matériel d'arts plastiques, de jeux éducatifs, de manuels et fichiers, de livres, de documents pédagogiques, de cartouche d'encre pour imprimante, ...

✓ **Les activités pédagogiques complémentaires (APC) :**

Ce temps permet aux enseignantes de travailler en petits groupes, en général sur les difficultés, mais aussi sur de la méthodologie ou sur un projet. En ce sens, elles concernent tous les élèves. Elles se dérouleront de 16h à 17h le jeudi de septembre à avril, le mardi de mai à juillet, sur autorisation parentale.

La participation est pour le moment assidue.

Les enseignantes souhaitent signaler que, pour les élèves en grande difficulté, le dispositif n'est pas suffisant et ne peut remplacer une aide comme celle du RASED dont nous ne bénéficions plus ou très peu.

✓ **Activité natation :**

Cette activité concerne les CP de la classe des GS/CP, la classe de CP/CE1 et les CE2 des CE2/CM1.

Le créneau réservé est celui du 20 décembre au 21 mars. Les 10 séances auront lieu le mercredi pendant cette période, de 10h à 11h.

La classe sera idéalement suivie à tour de rôle par deux parents qui ont passé un agrément leur permettant d'accompagner les élèves lors des séances. La présence d'au moins un parent agréé par classe est obligatoire. Il serait donc souhaitable que quatre parents accompagnent les élèves à chaque séance afin de sécuriser davantage l'activité. Beaucoup de parents ont vu leur habilitation renouvelée et un parent a passé l'agrément.

La directrice indique que le coût de l'activité s'élève à 1 000 € pour les entrées piscine. Un devis est à demander par la mairie auprès des transporteurs, sachant que deux entreprises ont déjà refusé, n'ayant pas de bus à disposition dans notre zone géographique.

La directrice souligne l'effort de la mairie d'avoir conservé le budget pour que deux classes puissent participer à l'activité.

Une réunion d'information aura lieu pour notamment mettre en place le planning des parents accompagnateurs.

Question des parents : concernant la piscine, pourquoi la classe de GS-CP ne va-t-elle pas dans son intégralité à la place des CE2? Lorsque la configuration d'une classe GS-CP a eu lieu il y a quelques années, toute la classe était partie à la piscine.

Réponse de la directrice : Nous avons constaté que c'était difficile de pratiquer l'activité avec des enfants de maternelles : ils sont tous ceinturés et occupent beaucoup les rebords du bassin. Par ailleurs il nous faut considérer les paliers de natation à acquérir. Ils sont au nombre de 3 sur toute la durée école-collège.

La circulaire départementale sur la natation est très claire : « Le cycle 2 est le moment privilégié pour l'acquisition du « savoir nager », prioritairement en CP et CE1. Au cycle 3, la natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle. »

Pour rappel, la GS appartient désormais au cycle 1. Ce n'est donc pas un niveau prioritaire pour cette activité. La presque totalité de nos élèves arrivent au palier 1, dont les compétences sont savoir se déplacer, s'immerger, sur une quinzaine de mètres, et certains arrivent au palier 2 (mêmes compétences sur 30 mètres). C'est pourquoi notre choix doit se porter sur les plus grands pour favoriser l'acquisition du palier 2.

Question des parents: que feront les GS et CM1 de la classe d'Océane pendant les matinées de piscine. Par qui seront-ils pris en charge?

Réponse de la directrice : cela reste à organiser plus précisément. Il est probable que ce sera l'occasion pour les CM1 de se retrouver sur un enseignement une partie de la matinée avec Céline ou Aurélie, pendant que soit les CM2 et GS se retrouvent pour des activités coopératives avec Céline, soit que les GS aillent dans la classe de Nathalie accompagnés de Sabine. Nous avons plusieurs pistes d'organisation, rien n'est encore défini.

Nous rappelons que les enseignantes ne sont pas spécialistes d'un niveau d'enseignement. Le concours qu'elles ont obtenu leur permet d'enseigner aux élèves de petite section à CM2.

Question des parents : la collation lors des matinées piscine sera-t-elle possible? Et si oui à quel moment?

Réponse de la directrice : non, aucun moment n'est prévu, car aucun moment ne s'y prête. Nous partons à 9h15 et sommes dans l'eau de 10h à 11h, puis nous nous changeons et reprenons le bus à 11h30 pour être à l'école à 11h45. Par ailleurs, les organismes de santé nous déconseillent de favoriser la collation matinale. Nous ne pouvons pas instaurer de collation en tant que telle. Les enfants peuvent éventuellement compléter leur petit déjeuner sur le temps d'accueil, de 8h50 à 9h. Nous vous invitons également à encourager vos enfants à prendre un bon petit déjeuner ce jour-là.

2. Sécurité:

Auront été opérés ce trimestre :

- un **exercice d'évacuation incendie** le 3 octobre.
- un 1er **exercice de mise à l'abri dans le cadre du PPMS** (plan particulier de mise en sécurité) le mercredi 4 octobre. Cet exercice avait pour thème l'intrusion attentat.

Pour rappel l'école est soumise à 3 risques majeurs : la tempête, le nuage nucléaire et le nuage chimique.

Des exercices de confinement dans le bâtiment principal, déjà pratiqués depuis plusieurs années, ont lieu dorénavant 2 fois par an.

Il faut ajouter un exercice incluant le risque intrusion/attentat. Il s'agit d'évaluer les meilleures façons de se cacher et/ou de s'échapper de l'école.

Le discours des enseignantes est adapté à chaque âge des enfants; il est nécessaire d'éviter autant que possible une situation anxieuse, tout en visant une efficacité maximale de l'exercice.

Question de la directrice à la mairie: le signal utilisé implique les cornes de brume comme signal d'alerte. Or les exercices mettent en avant la difficulté à faire passer le relais entre le préfabriqué et le bâtiment principal. La corne de brume est inaudible entre chaque bâtiment, et parfois même à l'intérieur du bâtiment principal, pour peu que les élèves soient en train d'effectuer une tâche bruyante. Nous avons augmenté la quantité de sonneries, et avons mis en place un relais entre les enseignantes, mais cela ne suffit pas pour entendre le signal nettement. Un autre système d'alarme est-il toujours envisagé?

Réponse de la mairie: il n'y a pas d'évolution sur ce sujet. Cette alarme serait-elle centralisée ou déclenchée à partir de plusieurs endroits ?

Réponse de la directrice : de plusieurs endroits.

Réponse de M. le maire : je vous tiens au courant de l'avancée de ce dossier.

-Le **plan vigipirate** est toujours d'actualité. La dernière circulaire mentionne qu'il est nécessaire de « consolider la culture de la sécurité au sein des établissements pour faire face à la menace terroriste ». Rappel des consignes :

- Interdiction de se garer devant l'école. La directrice rappelle aux parents qu'ils peuvent déposer leur enfant devant les barrières mais ne pas se garer devant.
- Ne pas s'attarder devant le portail.
- Les enseignantes contrôlent l'identité des personnes au portail, c'est pourquoi le portail n'est ouvert qu'à condition qu'une enseignante s'y trouve.
- Le portail est fermé à clé le plutôt possible le matin et l'après-midi. Nous demandons au parents particulièrement ceux de maternelle, d'arriver plus à 8h50 que 9h, le temps de laisser son enfant à l'enseignante. Ne pas s'attarder dans les couloirs.
- Les parents de maternelle sont autorisés à entrer pour amener et récupérer leurs enfants. Ceux d'élémentaire entrent, sur le temps scolaire et sur le temps ALAE avec l'accord des directrices de l'école et de l'ALAE.
- Aider en signalant un sac suspect ou un véhicule suspect.
- Les sorties et voyages scolaires sont autorisés par les autorités.

Il a été constaté que certains parents ne respectent pas ces horaires, arrivant après 9h. Cela pose un problème par rapport à la sécurité puisque le portail reste ouvert sans surveillance le temps de laisser entrer et sortir les retardataires, avant d'être fermé à clé par l'ATSEM des maternelles dès 9h05.

3. Lecture et vote du règlement intérieur :

Le règlement de l'école s'appuie sur le règlement départemental des écoles publiques.

Le règlement est lu et approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

4. Bilan de la coopérative scolaire :

L'association des parents d'élèves organise des manifestations en vue d'améliorer la vie scolaire des élèves en donnant les moyens aux enseignantes de réaliser des projets.

Toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues, contacter les membres directement ou par le biais de Mme Dompeyre.

La coopérative scolaire a pour but le financement des projets éducatifs de l'année scolaire (achat de matériel, financement des sorties liées à ces projets).

- Solde du compte au 01.09.17 : 5923,90 € (avec la subvention mairie, sans la participation de rentrée des parents). Les comptes 2016-2017 ont été vérifiés par Angelica Piet, remerciée par la directrice.
- Subvention de la mairie : 990 €.
- Participation des parents : 1 175 € (au 10.10) soit 10,49 € par élève. Le montant moyen par élève est équivalent à celui de l'an passé (10,8 € en 2016). Un rappel a été fait dans les cahiers de liaison.
- L'APE Jacques a dit Récré activ' a réalisé un don de 2 000 € qui est à comptabiliser sur le budget de l'année passée. L'équipe enseignante remercie l'association pour son geste. Pour rappel, les dons de l'APE s'élèvent à :
 - pour l'année 2014-2015 : 3500€
 - 2015-2016 : 3500€
 - 2016-2017 : 3500€
- Pour information, les bénéfices des photos de classe de juin : 368,90 €

Le budget de la coopérative sera complété dans l'année grâce à :

- une **vente de photos individuelles et frères/sœurs** de fin d'année
- un **marché de Noël**, le vendredi 15 décembre, à 18h, à la salle Gruvel. Il sera précédé du spectacle de l'ALAE.
- une **vente de photos de classe** en fin d'année scolaire.

L'APE Jacques a dit : récré activ' contribuera également au budget de la coopérative scolaire grâce à un don issu des bénéfices des manifestations suivantes :

- un « **vide ta chambre** », qui a eu lieu le dimanche 15 octobre
- une **vente de calendriers**
- un **loto**, le vendredi 9 février à 20h30, où toutes les bonnes volontés pour récolter des lots sont également attendues, dès à présent
- le **carnaval**, le dimanche 8 avril
- une **kermesse suivie d'un repas**, le samedi 23 juin. Cette année, les dates des différents acteurs ne correspondant pas, les équipes enseignantes et ALAE proposeront un aperçu de leur travail à une autre date, le vendredi 8 juin.

Grâce à l'APE les enfants pourront également assister à un spectacle, le vendredi 22 décembre, et se réunir autour d'un goûter de Noël ce même jour.

5. Développement des actions pédagogiques en lien avec le projet d'école 2014-2018 :

Action 4 : **favoriser la production d'écrit** en plaçant les élèves dans de réelles situations d'écrits pour plus de motivation.

Toutes les classes participeront à la rédaction d'un article dans le bulletin municipal.

Action 5 : **mettre en œuvre l'APER (attestation de première éducation à la route) et l'APS (attestation de premiers secours)** en favorisant les activités qui permettent de travailler leurs compétences.

Toutes les classes sont inscrites au rallye piéton de Toulouse. Il s'agit de se déplacer dans le centre ville en résolvant des énigmes culturelles. Les compétences autour de la sécurité routière sont ainsi travaillées. Nous attendons la réponse au sujet de cette inscription.

Action 7 : **favoriser les pratiques sportives** en créant des situations favorables à la réalisation d'activités sportives malgré le manque de moyens et de structures.

Activité natation :

Pour les CP CE1 et CE2. Rappel : cette activité est obligatoire pour les élèves, et n'est dispensée que sur certificat médical.

La classe des CM s'inscrira au dispositif « danse à l'école ». Il s'agit d'un projet départemental : chaque classe crée sa chorégraphie et est jumelée avec une autre classe. La rencontre a lieu en mai/juin.

La classe des PS MS participera aux rencontres athlétisme et jeux collectifs organisés par la circonscription de Castanet.

Les classes de GS CP et CP CE1 ont participé le 12 octobre à la course longue organisée par la circonscription de Castanet, qui réunissait plusieurs écoles.

Action 8 : **développer les interactions avec le collège de secteur**. Familiariser les CM2 à leur futur établissement.

Les parents de CM ont été informés de la tenue cette semaine d'une réunion sur la sectorisation de collège qui changera à l'ouverture du collège d'Escalquens, en 2019. Il semble que dans tous les cas de figure l'école de Labastide dépende du collège Prévert de Saint Orens.

Cette année Mme Saint-Cricq participe au prix des incorruptibles en lien avec la classe des 6e1 de René Cassin. Il s'agit d'échanger sur des lectures communes via un blog. Or la mauvaise connexion du préfabriqué ne permet pas l'accès à internet depuis la classe, ce qui rend cette activité difficile à mettre en place.

Action 10 : favoriser les échanges et la coopération entre les élèves en créant des moments d'échange entre tous les cycles et inter-cycles.

Le conseil des enfants permet particulièrement de développer cet objectif : il faut s'accorder sur des décisions, faire des choix collectifs.

Nous continuons avec les élèves d'élémentaire le travail autour de l'expression des émotions et du « message clair ». Il s'agit de donner des outils de communication aux élèves pour les aider à résoudre les petits conflits.

L'équipe enseignante souhaite réitérer les ateliers coopératifs, entre toutes les classes, pour travailler sur leur projet collectif, en fin d'année scolaire.

Question des parents : même s'il est évidemment encore tôt pour que les projets soient totalement définis, un projet/thème commun est-il envisagé cette année comme le mouvement ou l'air les années précédentes ?

Réponse de la directrice : Nous avons plusieurs pistes qui restent à affiner. La difficulté est de trouver un thème autour duquel puissent se réunir les plus petits comme les plus grands.

Action 11 : favoriser la coordination avec l'ALAE, développer les liens avec le périscolaire. Nos deux structures se retrouvent autour de projets communs :

- recyclage de gourdes : nous récoltons les gourdes vides de compote puis une entreprise les achète et reverse une certaine somme à une association locale à visée écologique, « Lauragais en transition ». Le comptage est réalisé tantôt par les enfants en ALAE, tantôt par les élèves de CP CE1.

Nous avons également été retenus pour devenir un point de collecte communal « d'instruments d'écriture » (stylos, feutres, fluos, blancs, ...). Une « madame Stylo » est en cours de préparation pour accueillir la collecte.

- conseil des enfants une fois par période.

Le volet numérique :

L'outil informatique a une place importante dans les nouveaux programmes puisqu'il est à exploiter dans toutes les matières. On attend des élèves qu'ils sachent utiliser le traitement de texte, s'entraînent à écrire sur l'ordinateur en français par exemple ou exploiter des informations dans une ressource numérique en histoire et géographie. Une approche des algorithmes en utilisant des logiciels est demandée en sciences. Les nouveaux programmes sont ambitieux quant à l'utilisation du matériel informatique à l'école.

Nous utilisons pour le moment le matériel de « l'école numérique rurale », qui se compose de 10 ordinateurs portables et un vidéoprojecteur.

Il existe une difficulté à transporter ces ordinateurs dans les classes du préfabriqué et il faut également noter que la connexion internet est parfois capricieuse. Ce qui est dommage car ce sont les élèves de cycle 3 qui les utilisent le plus.

Nous n'avons plus d'ordinateurs en fond de classe.

Question de la directrice à la mairie : lors du dernier conseil nous vous avons demandé d'envisager la possibilité d'acheter des ordinateurs portables pour remplacer les vieux ordinateurs de fond de classe, et de rencontrer dans ce but l'animatrice informatique de circonscription pour étudier avec elle les possibilités de financement. Il semble que le nouveau plan « école numérique rurale » ne concerne pour le moment qu'un nombre restreint d'écoles. D'autres écoles pourraient y prétendre à partir de 2018. L'état financerait à hauteur de 50% les achats relatifs au numérique. L'animatrice informatique pense toutefois que concernant notre école, il faudrait dans un premier temps mettre « à jour » tout le réseau, complexe dans notre école et parfois peu performant. Qu'en pensez-vous ?

Réponse de la mairie : il faut rédiger un projet pédagogique pour entrer dans le dispositif proposé par l'Etat.

Remarque de la directrice : des aides sont prévues au niveau du conseil départemental pour réhabiliter le réseau.

Remarque des parents : les parents qui ont des compétences en la matière peuvent venir faire un état des lieux.

Remarque de la mairie : des parents ayant des connaissances informatiques ont déjà inspecté le réseau et les ordinateurs. On va à nouveau regarder avec eux le câblage pour voir ce qu'il conviendra de faire ensuite.

✓ **Autres activités pédagogiques :**

Fréquentation de la **bibliothèque municipale** pour emprunter des livres environ une fois par mois le jeudi. Merci à Mmes JULIEN et RAVOIRE de nous recevoir.

✓ **Projets par classe :**

- *classe des PS MS* : élevage de poussins envisagé, la participation aux rencontres de circonscription sur le thème athlétisme et orientation est demandée,
- *classe des GS CP* : lecture de récits fantastiques, élevage de papillons,
- *classe des CP CE1* : travail sur le roman policier, élevage de papillons, participation au rallye maths,
- *classe des CE2 CM1* : travail sur les fables, participation au projet coopératif Etamine : écrire un texte collectif et lire d'autres textes collectifs, spectacle musical autour des fables de la Fontaine avec la classe des CM,
- *classe des CM1 CM2* : participation au rallye maths, participation au prix des incorruptibles, participation au dispositif Danse à l'école, spectacle musical autour des fables de la Fontaine avec la classe des CE2 CM1.

6. ALAE, Équipement, travaux:

✓ **Travaux réalisés durant l'été:**

- entretien courant
- contrôle de la structure de jeu des maternelles et de leurs vélos/trottinettes
- installation du nouveau mobilier dans la classe des CE2 et des CP.

Les enseignantes remercient M. Laurent et M. Donadieu, employés municipaux, pour leur disponibilité et leur efficacité, ainsi que M. Valette, adjoint municipal.

Question de la directrice et des parents : le tracé des jeux au sol dans les cours de récréation est-il toujours prévu ?

Réponse de la mairie : le SICOVAL n'a plus de budget pour le faire. Nous devons faire passer les tracés sur le prochain budget municipal.

Remarque des parents : l'APE peut peut-être en attendant trouver de la peinture et des bonnes volontés pour le faire. Ceci est à réfléchir avec les membres de l'association.

Remarque de la mairie : oui cela peut être une solution si les parents sont bénévoles, en attendant que l'on puisse le faire par l'intermédiaire du SICOVAL.

✓ Equipement :

-Le mobilier de classe a fini d'être remplacé : la classe des CE2 CM1 a bénéficié de nouvelles chaises, tables, bureau. Un buffet est en attente de réception. Dans la classe des CP CE1 ce sont 15 tables individuelles qui ont été installées.

La totalité de la commande atteint 3 771,50 € .

-Question de la directrice et des parents: nous nous étions réunis suite à la canicule de juin pour envisager des solutions pour palier à l'extrême chaleur que nous pouvons subir dans le préfabriqué. Il avait été évoqué la possibilité de changer de préfabriqué, ou d'en mettre un autre sur une nouvelle chape. Où en est ce dossier ? Des demandes de subvention ont-elles été faites ?

Réponse de la mairie : aucune décision n'a été prise car le conseil départemental ne fournit plus de préfabriqués. Une entreprise a été contactée : la location revient à 600€ par classe et par mois, et l'achat à 60 000 € sans climatisation. Quelques heures seulement sont nécessaires pour l'installation, sans mise en place de dalle préalable. Il faudrait donc un budget de 120 000€ pour les 2 classes. Un bâtiment en dur coûterait 200 000€. L'une ou l'autre des solutions suppose un emprunt. Nous n'avons pas beaucoup de visibilité pour l'an prochain, d'autant plus qu'il est peut-être prévu d'autres investissements comme l'achat d'un terrain pour le club de rugby.

Pour cet été des climatiseurs mobiles peuvent être envisagés.

Remarque de la directrice : la construction de 2 classes supplémentaires est un projet qui a été porté par tous les conseils municipaux depuis 20 ans, mais rien n'a abouti. La cantine et le préau ont été construits, mais la question du préfabriqué reste en suspend depuis tout ce temps.

✓ Demandes à la mairie :

Question des parents : un sens giratoire devant l'école pourrait-il être envisageable?

Réponse de la mairie : pourquoi pas. Cela est à étudier car il y a les riverains et il faut penser à tous les usagers concernés.

Question des parents : la clôture du pré à côté de l'école est-elle d'actualité?

Réponse de la mairie : non. Cela ne nous paraît pas nécessaire au regard du nombre faible d'activités qui sont menées à cet endroit et d'éventuels risques.

Question des parents : serait-il possible d'afficher les activités faites au TAP pour la période en cours sur le panneau d'affichage de l'ALAE?

Réponse de la directrice de l'ALAE : je ne l'affiche que la première semaine car ensuite j'ai besoin de la place sur le panneau pour le reste de mon affichage. Je conseille aux parents de le prendre en photo avec le téléphone portable.

Question des parents : quels sont les résultats sur les tests fait à la cantine sur les plus petites portions pour les maternelles? Le gaspillage est-il moins important? Quelles sont les raisons qui ont conduit à poursuivre ces petites portions?

Réponse de la directrice de l'ALAE : nous avons pu établir les résultats de la réduction des portions au mois de juillet. Il se trouve que la quantité jetée est identique, en pourcentage, à celle qui l'était sur les plus grosses portions. Or les portions de départ sont plus petites. Il n'y a pas énormément de différence au niveau du gaspillage. Ce projet, en collaboration avec le SICOVAL, portait

également sur d'autres aspects du repas : le bruit, la disposition des tables, etc. Nous avons réfléchi à la création de petits lieux pour permettre d'accompagner au mieux les enfants. La quantité de pain a été réduite. Les GS, lorsqu'ils passeront au plateau, auront des quantités égales à ceux des élémentaires. Les fruits non consommés le midi sont redistribués avec succès le soir au goûter. Une formation est prévue pour aborder les différentes pratiques des animateurs sur le temps cantine.

Remarque des parents : pourquoi les parents continuent de payer la même chose si les quantités sont moindres ?

Réponse de l'adjointe au maire:les enfants n'ont pas moins à manger car ce qui est jeté, c'est ce qu'ils n'ont pas mangé. Il y a toujours des restes : il est toujours possible de resservir ceux qui le souhaitent. Le prix du repas est un forfait qui a été décidé par les élus. Cette discussion faisait partie d'un point de l'ordre du jour d'un conseil municipal dont les séances sont ouvertes au public. C'est la mairie qui paye le « vrai » prix des repas, le coût du repas fixé par la mairie de Saint-Orens n'étant pas facturé dans son intégralité aux parents.

Remarque des parents : ce qui ennuie les parents c'est le manque d'information à ce sujet.

Réponse de l'adjointe au maire : les parents étaient invités à constater les pesées, nous l'avions indiqué lors d'un précédent conseil.

Réponse de la directrice de l'ALAE : un mot à ce sujet pourra être passé dans les cahiers de liaison.

La séance est levée à : 20h30

Secrétaires de séance : Mmes FAURE, SICARD, SAINT CRICQ